

Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 février 2009

Les membres de l'association « Plate-forme 21 pour le développement durable » se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 23 février 2009, à l'ENGREF (Aubière – 63).

Il a été établie une feuille d'émargement des membres présents et représentés (cf. liste ci-jointe).
Le quorum des membres présents ou représentés étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
L'assemblée est présidée par Elie FAYETTE en qualité de Président.

Le président ouvre la séance à 16 h 15. Il rappelle l'ordre du jour et remet les documents s'y rapportant ci-joints.

I - Validation du compte rendu de l'Assemblée générale intermédiaire du 6 octobre 2008.

Le compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – Présentation du rapport moral du Président

Le Président invite chacun à mesurer le travail réalisé depuis 14 mois, particulièrement les réussites comme le colloque sur la responsabilité sociétale qui a réuni 130 participants (partenariat avec Qualidev), et les séances « regards croisés » (partenariats avec le SIDAM, la FRSEA, et plus récemment La Poste avec 25 participants).

Il explique que ces réussites témoignent d'une réelle volonté des adhérents de progresser et de construire ensemble dans un esprit d'échange et de respect mutuel. Il note la confiance qui s'est instaurée entre les collègues, et la volonté de ces derniers de travailler de façon transversale, en toute transparence et convivialité, à des chantiers communs.

Le Président note ensuite des insuffisances concernant le fonctionnement du Conseil d'administration : manque de participation qu'un meilleur recours aux suppléants permettrait d'atténuer, réunions moins nombreuses pour moins solliciter les membres mais dont le menu copieux tient difficilement dans les limites horaires.

Il évoque l'intérêt de la visio-conférence pour répondre aux problèmes de mobilité, tout en rappelant que l'utilisation de cet outil ne doit pas aboutir à un fonctionnement purement virtuel qui déshumaniserait l'association.

Il explique que des perspectives d'élargissement vers Midi-Pyrénées peuvent se concrétiser à l'avenir, et que l'extension au Limousin reste possible si une véritable volonté politique de cette région se fait jour.

Le Président attire ensuite l'attention sur la mise en place du site Internet et l'édition mensuelle des newsletters. Il rappelle que l'efficacité de ces outils repose sur la capacité des adhérents à « faire remonter » leurs expériences et informations. Il invite chacun à retourner à Virginie FOREST les fiches de collecte qu'elle leur a adressées.

Il rappelle ensuite la construction en cours du Conseil Scientifique et Technique, que va présenter J-Louis COUTAREL (ENSACF) en l'absence de Georges GOSSET (ENITAC) qu'il excuse, retenu par une importante réunion avec M. le Préfet de Région. Il rappelle les modes opératoires du CST définis le 24/01/08 : l'auto-saisine et la « commande ».

Enfin, le Président évoque la question des prestations payantes concernant, entre autres, les non adhérents.

Il rappelle que les statuts permettent diverses possibilités (colloques, formations, conférences, spectacles, accompagnement à la demande, ...) et note que les indications du cabinet FIDAL, consulté tout récemment sur la question (faisabilité juridique et fiscale), vont permettre d'étudier les suggestions des collègues et celles de nombreux demandeurs (ex : collectivités intéressées par des réunions de sensibilisation sur les agendas 21 ou sur d'autres outils de mise en œuvre du développement durable).

Il rappelle enfin que ces prestations devront bien entendu respecter la règle de subsidiarité inscrite dans les statuts, vis-à-vis des adhérents « centres de ressources » (ex. : CPIE) ou accompagnant les collectivités (ex. : Notre Village), mais aussi vis-à-vis des non-adhérents (agence de l'Eau, Aduhme, ADEME, ...) avec qui des conventions de partenariats sont à établir.

François NOISETTE (DIREN Auvergne) annonce qu'Hervé VANLAER (DRIRE Auvergne) va lui succéder pour représenter l'Etat au sein de la Plate-forme en tant que directeur de la future DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement qui remplacera les DIREN, DRIRE et DRE à partir du 01/01/2010). Il explique qu'une révolution culturelle interne est en marche dans les services de l'Etat (naissance de Directions Départementales des Territoires) qui favorisera les partenariats et évaluations croisées.

François NOISETTE présente Jérémie BOUQUET, Secrétaire Général de la DIREN Auvergne, chargé de monter un dispositif de suivi de la mise en place du Grenelle. Il note que la Plate-forme peut être l'un des lieux permettant de rendre compte des actions réalisées.

III – Présentation et approbation du rapport d'activités 2008

MH MOINET présente les actions conduites en 2008 :

- Construction des fondamentaux : positionnement de l'association (tour des adhérents et séminaires communication), groupe de travail « CST ».
- Communication : nom, logo, charte graphique, dépliant et newsletter.
- Développement des services : site Internet, services « appel au réseau » et « relais d'événements », séances d'échanges de pratiques, voyage, colloque RS/Iso 26000.

Puis, chaque collègue fait état du bilan de l'année écoulée dressée pendant le temps des collèges organisé juste avant l'Assemblée générale.

François NOISETTE note que la mise en marche de la Plate-forme a été longue, comme prévu, que le pari n'était pas gagné mais que les résultats obtenus vont dans le bon sens.

Suite à la présentation du rapport d'activités et des bilans des collèges, l'Assemblée générale approuve les contenus du rapport d'activités. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV – Présentation et approbation du rapport financier 2007/2008 et du rapport du commissaire aux comptes

André GOMILA (SNCF) présente les comptes 2007/2008.

L'Assemblée générale approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de l'exercice 2007/2008 se soldant par un résultat de 46 010 €. L'Assemblée générale se prononce favorablement sur l'affectation du résultat en report à nouveau. L'Assemblée approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pierre GERARD (Crédit Agricole Centre France), trésorier adjoint de la Plate-forme, indique que durant l'année 2008, les SICAV de trésorerie utilisées ont rapporté 4,33% net sur l'année. A ce jour, les marchés financiers voient leurs taux de rémunération au jour le jour considérablement baisser. Sur la semaine finissant au 21 février 2009, la rémunération des SICAV utilisées a été de 1,78%. Il est donc plus avantageux de transférer les avoirs de la Plateforme vers le livret A qui rapporte 2,5% aux associations.

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Commissaire aux comptes présente son rapport et salue les performances de la Plate-forme, en notant que peu d'associations parviennent à présenter leur rapport dès février et offrent pareille qualité dans la tenue et la présentation des comptes.

Après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée générale approuve les contenus de ce rapport. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

François NOISSETTE explique que la DIREN va avoir la possibilité technique de régler une cotisation. Il convient seulement d'en faire la demande au moins 6 mois à l'avance. Le passage d'une logique de subvention à une logique de cotisation permettra de rétablir l'équilibre et de montrer que l'association vit avant tout de ses cotisations. Il rappelle que l'Etat est un adhérent comme les autres et insiste sur ce fait.

V – Présentation et approbation du rapport d'orientation 2009

1°) MH MOINET présente le projet de programme 2009 :

▪ Construction des fondamentaux :

Action 1 : état des lieux (partenariats, financements, prestations)
Action 2 : règlement (mutualisation de l'info, représentation au CA)
Action 3 : fin de mise en place du CST et première commande

▪ Communication, prospection :

Action 4 : conception/réalisation d'un nouveau dépliant
Action 5 : édition de la newsletter mensuelle
Action 6 : rencontres d'adhérents et de partenaires potentiels

▪ Développement des services:

Action 7 : étude de faisabilité pour la création d'une vidéothèque en ligne de visites de sites DD
Action 8 : Site web : recueil et traitement d'infos + service « appel au réseau » + dossier « Semaine du DD »
Action 9 : organisation et animation d'ateliers d'échanges de pratiques « RS / Iso 26 000 » (avec Qualidev)
Action 10 : animation de groupes d'échanges sur les achats responsables + journée thématique de valorisation
Action 11 : animation de « regards croisés » à la demande (PDE La Poste puis PDA, télétravail ?)
Action 12 : formation d'élus sur le DD et les agendas 21 (avec ENITAC et Collectif Ville-Campagne – Action ARDTA)
Action 13 : partenariat avec les Réseaux Ruraux pour l'organisation d'une journée sur le DD (9 juillet 2009)
Action 14 : partenariat avec le CREEA pour les Assises Régionales de l'Education à l'Environnement

Suite à la présentation du rapport d'orientation, l'Assemblée générale approuve les contenus du programme d'activités 2009. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2°) Présentation de la maquette du site Internet et validation de la « charte extranet »

Virginie FOREST présente la maquette du site dont l'ouverture est prévue pour le mois d'avril.
Ce site comprendra un espace public et un espace réservé aux adhérents.

Un comité de suivi sera constitué, regroupant des adhérents, dont les missions seront de valider le choix des informations à diffuser (critère d'intérêt pour les adhérents, pas de validation scientifique), de veiller au respect de la ligne éditoriale du site, aux côtés de Virginie FOREST. Les personnes intéressées sont invitées à la contacter.

V. FOREST rappelle que la newsletter a pour vocation d'informer sur la vie de l'association, mais aussi de permettre aux adhérents à s'informer mutuellement de leurs actualités. De plus, la newsletter avisera des nouveaux contenus intégrés au site et des « appels au réseau » en suspens.

V. FOREST demande aux adhérents présents leurs remarques sur la charte d'utilisation de « l'espace adhérent » du site (extranet) qui leur a été adressée avant l'Assemblée générale. Aucune remarque n'étant émise, elle invite chaque adhérent qui le souhaite à la contacter au plus vite si des modifications sont à apporter.

3°) Présentation et approbation de la liste des membres permanents du CST

La proposition de liste des membres permanents du CST élaborée par le groupe de travail « CST » est présentée.

Jean-Louis COUTAREL rappelle que la Plate-forme doit mobiliser de nouvelles compétences (santé, droit, ...). Il précise que le CST est un lieu d'ouverture et de saisie d'avis externes pour instruire rapidement des questions, préparer des débats, repérer des questions ayant intérêt à être débattues. Il ne reste qu'à donner les moyens de commencer à fonctionner.

Marc SAUMUREAU (FRANE) suggère d'associer Claude CHAMPREDON (Groupe National Santé Environnement et Directeur de Recherche honoraire de l'INRA) qui peut apporter beaucoup au CST.

Les membres permanents étant élus pour deux ans, Hervé POHER (EDF) décide de ne pas intégrer la liste des permanents dès 2009, mais propose sa candidature pour dans deux ans. En attendant, il est néanmoins encouragé à rejoindre le cercle des membres associés du CST, auquel les permanents feront appel selon les sujets traités. Elie FAYETTE note que parmi les membres associés, la présence de Claude DEVES, spécialiste en Droit à l'Université d'Auvergne, apporterait beaucoup aux travaux.

Le choix des thèmes de travail pour 2009 va donner lieu à une rencontre entre le groupe de travail CST (élargi aux membres permanents de la liste validée) et le Conseil d'administration courant avril.

Le Président FAYETTE rappelle les deux modes opératoires du CST :

- l'auto-saisine : les membres du CST se saisissent d'un sujet qu'ils souhaitent approfondir ;
- la commande : le Conseil d'administration passe commande au CST sur un sujet (le terme de *commande* n'étant pas tout à fait exact compte tenu du caractère bénévole et gratuit du service rendu par le CST au Conseil d'administration).

Suite à la présentation de la liste et aux échanges, la liste suivante est approuvée par l'Assemblée générale :

- Christel BOSC (ENITAC)
- Benoît DEDIEU (INRA)
- Patrick CARLIER (GDF-Suez)
- Jean-Louis COUTAREL (Ecole d'architecture)
- Philippe ROLAND (Conseil régional Auvergne)
- Benoît LEMOZIT (Ville d'Aurillac)
- Michel YPERZEELE (Qualidev)
- Dominique GUERREE (URSCOP Auvergne)
- Katherine DESCHERE (UREI Auvergne)
- Anne RIZAND (Cemagref)
- Claude CHAMPREDON (s'il dépend d'une structure adhérente à la Plate-forme et sous réserve de son accord)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

VI – Budget prévisionnel 2009

Le budget prévisionnel 2009 est présenté et un résultat négatif de 30 623 € annoncé.

Le Président note que le budget prévisionnel ne correspond qu'à la réalité du moment, et que des points d'interrogation restent à lever : cofinancements pour les ateliers « RS », acompte pour le projet de visites en ligne, nouvelles cotisations. Il note qu'il conviendra de trouver l'équilibre en cours d'année.

Le résultat positif de 2007/2008 (46 010 €) permettra de compenser le déficit de l'année mais pour assurer la pérennité de l'association, il convient de trouver de nouvelles ressources.

Les investissements et dépenses devront rester très mesurés en 2009, même si l'association aurait besoin d'investir pour se développer.

Suite à sa présentation et aux commentaires apportés, le budget 2009 est approuvé par l'Assemblée Générale.

Le Président remercie les adhérents pour leur confiance ainsi témoignée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président FAYETTE demande aux collèges de faire part de leurs avis et suggestions concernant la possibilité pour la Plate-forme de facturer des prestations. Chaque collège fait part de ses propositions et remarques.

François NOISETTE explique que la Plate-forme a capacité à réunir plus de 40 adhérents. Il note qu'il existe de nombreux réseaux intéressants en Massif central réunissant des acteurs proches du terrain et qu'il ne faut s'en tenir au Conseils régionaux pour l'ouverture au Massif. Par exemple, la CCI de l'Aveyron est confrontée à certaines problématiques qui ne seront jamais traitées à Toulouse, car propres aux caractéristiques du Massif central.

De plus, il suggère la définition de règles tarifaires claires pour l'accès aux services par les adhérents et les non adhérents.

Il insiste sur l'importance d'une différence de traitement entre les adhérents et les non adhérents (ex : accès à certaines informations limité aux adhérents, entrée payante ou à tarif plus élevé pour les non adhérents, ...), ne serait-ce que pour reconnaître l'acte de cotisation des adhérents. Il ajoute que le fait que l'association bénéficie de fonds de l'Etat ne l'oblige en rien à ouvrir ses ressources à tous sans conditions.

Enfin, il note que le montant des cotisations n'est pas très élevé au regard des services disponibles : regards croisés, appel au réseau, newsletter, ...

Il note que les séances d'échanges de pratiques (ex : « achats responsables » ou ateliers « RS ») demandent un travail méthodologique qui constitue une plus-value qu'il convient de facturer.

Il rappelle que le voyage d'études coorganisé avec la DIREN en 2008 s'inscrivait dans le cadre d'une initiative nationale (IFORE) et que la Plate-forme a compétence et légitimité à organiser ses propres voyages d'études à l'avenir.

Le Président FAYETTE juge qu'il serait bienvenu de pouvoir demander une participation aux adhérents qui s'inscriront aux « ateliers RS », dans la mesure où des frais importants sont à engager pour assurer la qualité pédagogique des séances, frais que l'association ne peut supporter seule compte tenu de sa situation financière (AFNOR et autres experts).

Jacques BRUN (Qualidev) et Nicole ROUAIRE (Conseil régional d'Auvergne) proposent que le nouveau dépliant de présentation de l'association développe un argumentaire pour chaque cible.

Pierre GERARD fait remarquer que ce qui fait la différence de la Plate-forme tient à la problématique des zones de faible densité démographique : il appelle les adhérents à travailler sur « *comment faire vivre le développement durable dans un territoire peu dense* » et note que le projet « Agréole » va dans ce sens, comme de futures séances d'échange sur le télétravail ou les déplacements en zones rurales par exemple.

Nicole ROUAIRE explique que le projet de redécoupage des régions en cours (Comité Balladur) ne permet au Conseil régional d'Auvergne de s'engager que jusqu'en 2010. Ensuite, tout n'est qu'incertitudes et la Plate-forme « Massif central » n'aura peut-être plus lieu d'exister.

Vincent JUILLET (DIAC) explique que le SGAR Limousin a organisé le 20 février 2009 une rencontre entre les agents des trois conseils généraux et du Conseil régional du Limousin, en présence de MH MOINET et de « Notre Village », association adhérent à la Plate-forme. Il note que les agents des collectivités du Limousin n'ont pas témoigné un grand intérêt pour la Plate-forme et rappelle que l'attribution des crédits Massif central exige l'interrégionalité (adhésion de plusieurs conseils régionaux).

Il explique enfin qu'un poste d'ingénieur général Développement Durable va être créé à la DRAF. Son titulaire travaillera avec les directions régionales (DREAL, ...), mais aussi avec le Préfet coordonnateur de Massif et la DIAC sur les thématiques Massif central. Il conviendra donc pour la Plate-forme de s'en rapprocher.

VII - Présentation et approbation des modifications du règlement intérieur

Le Président FAYETTE présente les propositions de modifications à apporter au règlement intérieur.

Le Président FAYETTE explique aux adhérents que ces modifications ont vocation, à terme, à être intégrées dans les statuts. L'an prochain, une assemblée générale extraordinaire sera organisée pour acter cette intégration.

Parmi les modifications à préparer, un article sur le mode de remplacement des membres en fin de mandat doit être défini. Le Président demande aux adhérents d'y réfléchir et de faire part de leurs suggestions dès que possible.

Après présentation et commentaires, l'Assemblée générale approuve les modifications suivantes :

- *Renouvellement des membres du Conseil d'administration*

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement du membre démissionnaire. Il est procédé à son remplacement définitif lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Les pouvoirs du membre ainsi coopté prennent fin à la date où devait normalement expirer le mandat du membre remplacé.

- *Validation des comptes et budget avant vote par l'Assemblée générale*

Le Conseil d'Administration se réunit pour valider le compte de résultat et le bilan de l'exercice financier clos, mais aussi le budget prévisionnel de l'année à venir, avant de les soumettre au vote de l'Assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45. De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Le Président, Elie FAYETTE

Adhérents présents

Collège 1 (Administrations et collectivités)

Elie FAYETTE (PNR Livradois-Forez)
Roger GARDES (PNR des Volcans d'Auvergne)
Gilles GIROUX (Riom Communauté)
François NOISSETTE (DIREN Auvergne)
Nicole ROUAIRE (Conseil régional d'Auvergne)
Lionel ROUCAN (Conseil régional d'Auvergne),
Hervé VANLAER (DRIRE Auvergne)

Excusés : Vincent DESCOEUR (Conseil général du Cantal), Paul DUFREGNE et Dominique BIDEZ (Conseil général de l'Allier), Jean-Yves GOUTTEBEL (Conseil général du Puy-de-Dôme), Michel LERON et Mireille LABORIE (Ville d'Aurillac), Jacques-Bernard MAGNER (Conseil régional d'Auvergne), Martine MUNOZ et Danielle MULLER-FAURE (Conseil régional d'Auvergne), Bruno RESSOUCHE (Mairie de Riom), Gérard ROCHE (Conseil général de Haute-Loire).

Collège 2 (Entreprises et organismes professionnels)

Jacques BRUN (Qualidev), représente également Stéphane COUSTE (Société des Eaux de Volvic)
Patrick CARLIER (GDF-Suez)
René FEDESPINA (GDF-Suez)
Pierre GERARD (Crédit Agricole Centre France)
Dominique HENAUZ (CAPEB)
Michel LEBLAY (FRSEA Auvergne)
Gérard MONGE (Groupe la Poste)
Jean-Pierre OLAGNOL (SIDAM)
Hervé POHER (EDF Auvergne-Limousin)
Pascal VILLENEUVE (SNCF)
Michel YPERZEELE (Qualidev)

Excusés : Stéphane COUSTE (Société des Eaux de Volvic) qui donne pouvoir à Jacques BRUN (Qualidev)

Collège 3 (Associations)

Dominique AGIER (Habis)
Jean-Marie BORDÈS (URCPIE)
François BROCHART (Etudes et Chantiers Espace Central)
Jean-François MAMDY (Source)
Corine MELLET-ESNOUF (FRCIVAM et CREDIS)
Marc SAUMUREAU (FRANE)

Excusés : Claudine CORMERAIS et Louissette THUAIRE (Les Amis de Léotoing), Katherine DESCHERE (UREI), Dominique GUERREE (URSCOP)

Collège 4 (Enseignement supérieur et Recherche)

Jean-Louis COUTAREL (ENS Architecture)
Pascal EYNARD (AgroParisTech-ENGREF)
Anne RIZAND (Cemagref)

Excusés : Georges GOSSET (ENITAC), Benoît DEDIEU (INRA), Claude DEVES (Université d'Auvergne).

Invités présents

Sébastien CONTAMINE (Aduhme)
Georgette DOLLAT (Mairie de Lempdes)
Nadine IMBAUD (Mairie de Saint Genès Champanelle)
Vincent JUILLET (DIACT),
Gérard MAI (Mairie d'Ambert)
Dominique MICHALON (Alticentre)
Henry MOREIGNE (Clermont Communauté)

Etaient également présents

Virginie FOREST (Plate-forme 21),
André GOMILA (SNCF)
Marie-Hélène MOINET (Plate-forme 21),
Géraldine MONEGO (Conseil régional Auvergne),
François VERDIER (Exco).